



Belgische Technische Coöperatie nv
Coopération Technique Belge sa

RAPPORT DE SUIVI 2006

BDI 02 002 11 – APPUI A LA 2^e EDITION DES CODES ET LOIS DU BURUNDI

INFORMATIONS DE BASE SUR LE PROJET

Pays	: BURUNDI	
Secteur et sous –secteur CAD	: 15030 Développement des services légaux et judiciaires	
Institution nationale ou régionale chargée de l'exécution	: Ministère de la justice	
Agence d'exécution	: CTB	
Nombre d'experts en coopération internationale de la CTB	: 01	
Durée de la prestation (selon AS/CS)	: 4 ans	
Date de démarrage de la prestation :		
Selon AS/CS	: 26/05/2004	
Effective	: 01/05/2005	
Date de clôture de la prestation :		
Selon AS/CS	: 25/05/2008	
Estimée	: 25/05/2008	
Modalités de gestion de la prestation	: cogestion/régie	
Budget total de la prestation	: Contribution Etat Burundais :	115 180 €
	Contribution Etat Belge :	1 428 382 €
		<hr/>
		1 543 562 €
	Augmentation de la Contribution Etat Belge	
	Pour Appui au BOB :	63 000 €
	Pour arrivée d'un AT :	204 000 €
		<hr/>
		1 810 562 €

Période couverte par le rapport : l'exercice 2006

PREMIÈRE PARTIE : APPRECIATION

Appréciez la pertinence et la performance de la prestation en utilisant les appréciations suivantes

1. - Très satisfaisant
2. - Satisfaisant
3. - Non satisfaisant, malgré certains éléments positifs
4. - Non satisfaisant
- X. - Sans objet

Inscrivez vos réponses dans la colonne correspondant à votre rôle dans l'exécution de la prestation.

	Responsable national de l'exécution	Responsable CTB de l'exécution
PERTINENCE¹ (cf. PRIMA, §70, p.19)		
1. Quelle est la pertinence de la prestation par rapport aux priorités nationales de développement?	1	1
2. Quelle est la pertinence de la prestation par rapport à la politique belge de développement?		1
3. Les objectifs de la prestation sont-ils encore pertinents ?	1	1
4. La prestation répond-elle aux besoins des groupes cibles?	1	1
5. En fonction de ses objectifs, la prestation s'appuie-t-elle sur les organes locaux d'exécution appropriés?	2	2

¹ Selon le PRIMA, §70, p.19, il s'agit "d'apprécier si les choix des objectifs, les choix des groupes cibles et des organes locaux d'exécution restent pertinents et cohérents par rapport aux principes généraux relatifs à une aide efficace et efficiente, ainsi que par rapport à l'application des politiques et stratégies locales, régionales, internationales et belges de développement ».

	Responsable national de l'exécution	Responsable CTB de l'exécution
PERFORMANCE² (PRIMA, §71, pp.19-20)		
1. Les résultats obtenus par la prestation ont-ils contribué à la réalisation de ses objectifs ³ ? (efficacité)	3	3
2. Appréciez la qualité des résultats intermédiaires (efficacité)	3	3
3. Les modalités de gestion de la prestation sont-ils appropriés? (efficacité)	2	2
4. Les ressources de la prestation sont-elles adéquates sur le plan de (efficience) :		
a. Ressources financières?	1	1
b. Ressources humaines ?	3	3
c. Matériel et équipements ?	2	2
5. Les ressources de la prestation sont-elles utilisées efficacement et optimisées pour obtenir les résultats attendus? (efficience)	2	2
6. La prestation est-elle satisfaisante sur le plan coût efficacité par rapport à des interventions similaires? (efficience)	2	2
7. Sur base du planning d'exécution, appréciez la rapidité d'exécution de la prestation. (respect des délais)	4	4

Indiquez votre appréciation globale de la prestation en utilisant les appréciations suivantes:

- 1** - Très satisfaisant
- 2** - Satisfaisant
- 3** - Non satisfaisant, malgré certains éléments positifs
- 4** - Non satisfaisant
- X** - Sans objet

² Selon le PRIMA, §71, pp. 19-20, il convient « d'apprécier et de mesurer les performances convenues dans les phases de préparation selon les 4 critères et les indicateurs établis pendant la formulation. (Les 4 critères sont efficacité, efficience, respect des délais et qualité du personnel).

³ voir annexe 1 pour plus de détails

	Responsable national de l'exécution	Responsable CTB de l'exécution
Appréciation globale de la prestation	3	3

Expliquez les raisons de votre appréciation, qui peut dépasser le cadre strict des critères de pertinence et de performance ci-dessus et être différentes de la notation donnée pour ceux-ci. (1 page max),

Le projet « *Appui à la deuxième édition des codes et lois du Burundi* » reste d'une grande pertinence et très actuel pour le Burundi qui ne dispose d'aucun code depuis 1972 et de Bulletin Officiel à jour dans sa parution.

Toutes les difficultés qui ont émaillé le démarrage du projet sont aujourd'hui en voie d'être résolues : en effet sauf pour le code en supplément qui ne viendra qu'en début 2008, tous les 13 consultants sur les tomes I, II & III sont à pied'œuvre et le comité scientifique a déjà examiné les rapports sur toutes les matières qui composent le tome I à la première étape. Les rapports sur le tome II et une partie du tome III sont sur le bureau du comité scientifique et attendent d'être examinés. Le personnel local a reçu une formation basique pour renforcer leurs capacités dans l'utilisation de l'outil informatique.

Cependant l'absence depuis bientôt deux ans de résultats tangibles avec à la clé un dépassement de tous les délais d'exécution, réside dans la spécificité du projet et du secteur qu'il touche : les codes et lois ne sont plus édités au Burundi depuis 35 ans ce qui constitue un vide énorme à combler et le Bulletin Officiel du Burundi (BOB) qui rassemble tous les textes législatifs et règlementaires, a depuis longtemps cessé de paraître régulièrement.

Un élément d'explication de ces difficultés se trouve dans le fait que le projet « *Appui à la deuxième édition des codes et lois du Burundi* » est logé au Centre d'Etudes et de Documentations Juridiques (CEDJ) créé en 2004 et qui compte 9 autres missions semblables ne disposant d'aucun financement ni de l'état ni des autres bailleurs. Certes le BOB a été rattaché en cours de route au projet Codes & Lois et la publication de certains numéros a repris au dernier trimestre de l'année (Q4 2006) en attendant que l'état du Burundi accepte de payer l'énorme dette contractées auprès des imprimeurs et qui se chiffre à plus de 80 millions de francs burundais.

Une autre explication à ce poids qui empêche d'avancer, c'est la totale dépendance du CEDJ des fonds de l'état qui suffisent à peine à payer les salaires du personnel, les factures d'eaux, d'électricité et de téléphone. Ne disposant d'aucun budget depuis sa création en 2004 pour réaliser ses différentes missions, le CEDJ tourne presque « à vide » en attendant de trouver un bailleur qui l'appui à :

- Rassembler et consolider les bases de données en vue de leur consultation (projet GTZ) ;
- Réaliser la mise à jour des codes et lois (projet codes et lois)
- Publier le BOB (Projet codes & lois)
- Recueillir la jurisprudence et la commenter (projet codes et lois),
- Assurer la traduction des textes législatifs en Kirundi (projet codes et lois et SNL),
- Gérer la Revue de Droit et de Jurisprudence (projet GTZ),
- Gérer les archives et bibliothèques du Ministère de la Justice ;
- Assurer la formation du personnel des administrations,

- Participer à toute action d'assistance technique, de recherche et de coopération internationale ;
- Entreprendre toute étude juridique en vue de la promotion du droit ;

Il faut noter également que malgré le rôle et l'importance du secteur de la justice et de la gouvernance dans la vie d'un pays comme le Burundi (pour aider notamment à lutter contre l'impunité et les injustices nées de la guerre et d'asseoir les bases d'une démocratie apaisée qui rassure les populations), l'ensemble du département justice qui pèse moins de 2% sur le Budget national, est loin d'être la priorité nationale d'aujourd'hui: en effet on note une extrême dépendance des juges et de l'appareil judiciaire vis-à-vis de l'exécutif et un manque de motivation liée aux conditions de travail (salariale, matériels adéquats, formations et recyclage des niveaux) engendrant beaucoup de cas de corruption et d'absentéisme.

De plus le projet codes et lois sans être absent des préoccupations de l'autorité de tutelle, se trouve très éloigné des préoccupations d'efficacité recherchée et à titre d'exemples on peut citer la nomination de 6 personnes comme membres du Comité Scientifique (au lieu 5 prévus au DTF); l'attente depuis septembre de la nomination de 5 membres du Comité de Validation qui vient toujours pas ; l'appui sollicité par la Direction du Projet d'interpeller les consultants et les membres du comité scientifique à assumer dans les délais impartis leurs responsabilités, qui n'arrive toujours pas.

Tout comme les juges, les autres professionnels de la justice (professeurs d'université, chercheurs, avocats, etc.) qui composent le réseau des consultants du projet « *Appui à la deuxième édition des codes et lois du Burundi* », ne sont pas non plus épargnés par les maux décrits plus haut: à l'exemple des consultants sur le tome I, ils sont très peu soucieux du respect des délais d'exécution pourtant assortis de sanctions, ils sont prompts à introduire auprès de la Direction du Projet des demandes de rallonge des délais ou engager d'interminables négociations pour acquérir un avantage pécuniaire, etc.

Enfin, très peu parmi ces consultants disposent des vraies qualifications sur les règles de codification des lois d'où les nombreux cas de tâtonnements remarqués ; et l'autorité de tutelle (Ministères des Relations Extérieures et de la Justice notamment) semble très distante ou faiblement impliquée dans le déroulement quotidien du projet pour pouvoir appuyer la Direction du Projet.

Toutes ces raisons qui ne remettent absolument pas en cause la pertinence du projet toujours très présente, mais expliquent clairement les causes des retards contre lesquelles la Direction du Projet s'emploie à circonscrire.

Responsable national de l'exécution	Responsable CTB de l'exécution
Rose Niragira, DI	Boubacar Diabira, Delco

DEUXIÈME PARTIE. RESUME DES ACTIVITES

1. En partant des Résultats Intermédiaires de la prestation (RI), listez les principales activités et réalisations de la prestation par rapport à ses objectifs et au plan d'activités de l'année sous revue (+ commentaires).

Résultats	Indicateurs	Etat de réalisation : 31/12/06
<p>Objectif spécifique : Contribuer à l'amélioration de la connaissance et de l'application du droit à travers la réédition des codes et lois »</p>	<p>*Diminution du nombre des jugements et arrêts frappés d'appel ou de cassation pour mauvaise application de la loi ou vice de forme</p> <p>*Baisse du taux des renvois et des remises d'audience demandés par les parties et leurs avocats : rétablissement d'un rythme normal d'avancement des procès, résorption des arriérés judiciaires et reprise progressive de la confiance des populations en leur justice ;</p>	<p>Aucun des 4 tomes à éditer n'est encore achevé. Il faudra attendre pour la réalisation de cet objectif, la distribution des codes et une évaluation après au moins six mois de pratique.</p>
<p>RI.1 : les lois sont collectées, annotées, validées et traduites en Kirundi</p>	<p>Quantités des textes collectés sur l'étape 1</p> <p>Annotation & commentaires jurisprudentiels</p> <p>Nombre de lois traduites et validées</p>	<p>Le Tome I & II et une partie du tome III, sont assez avancés dans l'étape 1 2 de la collecte des lois, annotation et analyse de la jurisprudence ; et les membre du comité scientifique ont fait leurs observations. L'étape 2 est en cours pour le tome I & II.</p> <p>seul le tome I & II sont arrivés à cette phase ; des retards ont prévalu et n'ont pas permis d'atteindre les résultats escomptés sur cette étape.</p> <p>C'est la phase qui vient immédiatement après approbation du comité scientifique : elle n'est pas entamée.</p>
<p>RI.2 : les codes et lois sont mis à jour et publiés</p>	<p>Quantité de textes de lois mis à jour,</p> <p>Quantité des codes et lois</p>	<p>Il faut noter que le RI.2 & 3 dépendent étroitement du premier. Ici c'est sans objet parce qu'on en n'est pas encore là.</p>

	publiés	
RI.3 : Les codes et lois sont distribués et vulgarisés auprès des bénéficiaires	Les instances judiciaires disposent de codes & lois, Nombre de séminaires de formation et de campagnes de publicité Nombre de volumes vendus Le site web fonctionne et les textes de lois y sont publiés	Idem Sans objet : c'est la phase ultime qui précède la clôture du projet, elle ne sera atteinte qu'en 2008.
RI.4 : Le Bulletin Officiel du Burundi est régulièrement publié et alimente les codes et lois	Nombre de publications par mois, Nombre de visites et de ventes effectuées.	A la fin de l'année au Q4 2006, les premiers numéros de BOB (au nombre de 2) sont envoyés chez l'imprimeur. On ne peut pas parler de reprise régulière mais cela représente une amorce qui sera confirmée au cours de l'année 2007. Non encore réalisé

Commentaires

Les constats sont les mêmes à quelques nuances près : on ne peut jusqu'à présent pas se féliciter de très grands résultats réalisés au cours de cette année 2006 pour les raisons suivantes :

- Alors que le projet a officiellement démarré en mai 2005, la nouvelle Direction du Projet n'était en place qu'en juin 2006 (pour le directeur national d'intervention) et en juillet de la même année (pour le délégué à la cogestion).
- Sauf pour l'acquisition du siège qui abrite les bureaux actuels du projet, aucune activité n'a été engagée par l'ancienne direction du reste incomplète à l'époque entre le mois de mai 2005 et le mois de juillet 2006 soit près de 13 mois d'activité.

Parmi les nombreuses activités qui relèvent de la Direction du Projet, figurent toutes celles qui sont préparatoires au lancement effectif du projet et qui auraient dues être engagées dans les 13 mois qui ont précédé mais malheureusement rien n'a été fait. Exemples : le cas de la mise en place rapide des règles de procédures (statuts du projet, règles de gestion administrative et comptable), la définition d'une méthodologie de travail permettant aux consultants à venir d'avoir des repères identiques, l'écriture des dossiers (ou projet de canevas) d'appels d'offres, les profils de poste du personnel appelé à travailler avec le projet, etc.

Sur toutes ces considérations énumérées plus bas, il n'existait à la prise de fonction de la nouvelle direction il y a 9 mois, aucun début de démarrage.

Liste indicative des activités en lien avec les trois résultats à atteindre et qui seront développées plus bas:

R.I.1. Les lois sont collectées, annotées, validées et traduites en Kirundi
Act. 1.1. Collecter et annoter les lois
Act. 1.2. Traduire les codes et lois
Act. 1.3. Assurer le fonctionnement du comité scientifique (cinq experts)
Act. 1.4. Assurer le fonctionnement du comité des validations (cinq experts)
Act. 1.5. Suivi technique (1 par tome)
R.I. 2. Les textes de lois sont mis à jour et publiés
Act. 2.1. Saisir sur ordinateur, mettre en page des textes de lois
Act. 2.2. Imprimer textes bilingues en cinq tomes
R.I.3. Les codes et lois sont distribués et vulgarisés auprès des bénéficiaires
Act. 3.1. Distribuer les ouvrages aux services concernés
Act. 3.2. Organisation de la publicité dans les médias
Act. 3.3. Créer un site Web
Act. 3.4. Former des secrétaires sur la mise sur site
Act. 3.5. Publier des codes sur CD-ROM

Les réalisations de la nouvelle équipe depuis 9 mois sont indiquées dans le processus chronologique des résultats énumérés qui suit.

RI.1 : les lois sont collectées, annotées, validées et traduites en Kirundi,

La collecte des lois constitue la première étape sur trois afin de réaliser les trois résultats ci-dessus énumérés avec les activités: elle consiste en un travail physique de rassemblement des textes de lois et règlements, des ordonnances et arrêtés qui composent une matière ou un code à l'exemple du code civil composé du **droit des obligations**, du **droit des biens**, du **droit foncier** et de la **nationalité**.

Cette phase est entièrement terminée aujourd'hui pour tous les 3 tomes (Tome I, II et III).

- *Le Tome I est composé du Code Civil, du Code Pénal, du Code de Commerce et des Sociétés publiques et privées, du Codes des Sûretés et Police et du Codes sur les Dispositions Fondamentales (avec en tout 4 consultants dont un, la Chaire UNESCO travaille sur 2thèmes) ;*
- *Le Tome II est composé du Code d'Organisation, de Fonctionnement, de Compétence et de Procédures Judiciaires, du Code d'Organisation Politique et Administrative et du Code sur la Législation Sociale (ce tome est confié à 3 consultants) ;*
- *Le Tome III est composé du Codes sur les Matières économiques, du Code sur les Matières financières, du Code sur les matières fiscales et du Code qui répertorie toutes les matières dites Diverses (il regroupe 5 consultants)*

RI.1 suite: les lois sont collectées, annotées, validées et traduites en Kirundi,

L'étape d'annotation vient en seconde position et constitue l'une des plus importantes : elle est faite de l'apport personnel du consultant (réflexions et annotations des lois, analyses de jurisprudence et de sa portée etc.).

Cette seconde étape a démarré pour toutes les matières du tome I. L'échéance pour les rapports des consultants sur la première étape du tome II est fixée à la fin décembre et aussi pour une partie des consultants sur le tome III.

La traduction et la validation des codes en langue Kirundi sont les deux étapes ultimes avant la distribution et la vulgarisation. Comme le comité scientifique, un comité de validation doit être nommé par l'état du Burundi pour valider ce travail en français et en Kirundi à la suite des membres du Comité Scientifique.

Mais cette phase de traduction des lois pose quelques difficultés à résoudre avant d'aller plus loin : en effet l'état du Burundi a créé en juin 2006 un service dénommé Service National de Législation (SNL) auquel il a été attribué une partie des missions de traduction des lois et de vulgarisation qui deviennent ainsi des compétences partagées. Et à la différence du CEDJ qui a les moyens de traduire grâce au projet « codes et lois », le SNL n'est pas doté de fonds pour assurer cette activité. Elle doit faire du démarchage auprès des bailleurs ou solliciter comme elle le fait aujourd'hui, l'amendement de la loi qui lui transfère cette compétence et les moyens que le Royaume de Belgique a mis à la disposition du CEDJ pour cette activité.

La question est en discussion en vue d'une solution concertée entre les deux services (SNL et CEDJ) et le Ministère de tutelle.

Sur le fond, outre le lien étroit qui doit exister entre ces deux institutions dont l'objet et la mission sont sensiblement identiques, dans les faits le CEDJ travaille à réaliser des activités qui commencent de 1972 à la fin du projet Codes et lois. Alors que le Service National de Législation est né de la volonté du Ministère de la Justice pour conseiller les différents organes de l'état sur les projets et propositions de lois à soumettre au conseil des ministres et à assurer leur traduction en langue nationale Kirundi.

Sur les autres résultats à réaliser :

Résultats 2 et 3 : RI.2 : les codes et lois sont mis à jour et publiés ; RI.3 : Les codes et lois sont distribués et vulgarisés auprès des bénéficiaires, viendront seulement à la suite de la réalisation du premier résultat et seront mis en œuvre seulement en 2008.

Le RI.4 correspond au Bulletin Officiel du Burundi qui est régulièrement publié et devra alimenter la mise à jour périodique des codes et lois.

Ce RI.4 est celui qui est venu s'ajouter aux trois premiers après un mini DTF et l'augmentation de budget en début 2006.

La publication des premiers numéros de BOB a commencé au Q4-06 et devra se préciser plus nettement au cours de l'année 2007

Sur le BOB, le Décret présidentiel n° 100/082 du 28 juin 2004 portant création et organisation d'une administration personnalisée de l'Etat dénommé «Centre d'Etudes et de Documentations Juridiques (CEDJ)», dit simplement en son article 3 que parmi les missions du Centre, figure celle de publier régulièrement le Bulletin Officiel du Burundi.

En exécution de ce décret présidentiel et de l'ordonnance ministérielle n° 550/546 du 27 mai 2005, les services du BOB jadis rattachés à la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux, ont été transférés au CEDJ avec un arriéré de dette de plus de 25 millions de francs burundais. Ce montant de la dette a été par la suite multiplié à la suite d'engagements inconsidérés de l'ancienne direction du CEDJ auprès des imprimeurs et se chiffre aujourd'hui à plus de 80 millions de francs burundais.

Sur les autres résultats à réaliser (suite)

En cessant de paraître, ce sont tous les actes législatifs et règlementaires de l'état, les publications légales, les activités des sociétés, les communications ou avis des Cours et Tribunaux, les extraits et modifications de tous ces actes précités qui sont paralysés et l'activité de recherche des professionnels de la justice handicapées.

Par contre la paralysie des activités liées à la parution du BOB ne signifie pas mévente de l'ancien stock, qui continue d'être vendu aux particuliers, chercheurs et services de l'état. En partie, c'est grâce au produit de cette vente des anciens numéros de BOB que le CEDJ et son personnel composé de 27 unités trouvent des fonds qui assurent le paiement des factures de téléphone, d'eau et d'électricité et une partie des salaires de fin de mois pour le personnel, etc.

Avec cette rallonge budgétaire du projet de 63 000 € la parution du BOB est assurée pour trois ans en attendant la mise en place d'une politique qui permette de pérenniser cette activité.

La reprise des activités liées à la parution du BOB se fait en parallèle avec l'équipement du bureau en matériels informatiques: au Q4-06 déjà, la publication de deux numéros de BOB de 300 exemplaires chacun ont été assurés. La formation du personnel sur les bases informatiques a été réalisée ; un kit de trois ordinateurs, onduleurs et imprimantes sont achetés ; des étagères et divers consommables sont également acquis.

Une photocopieuse multifonctions pour mettre tout le monde en réseau et avoir une meilleure fonctionnalité des services du BOB est en cours d'acquisition.

2. Commentez éventuellement les principales recettes et dépenses de la prestation ayant un impact sur la question ci-dessus, par rapport aux prévisions budgétaires de l'année sous revue.

Le projet dispose de suffisamment de recettes disponibles, toute la question est en effet de donner un grand « coup de fouet » aux actions comme décrites plus haut pour avancer en restant à peu près conforme aux délais.

Une des conséquences prévisibles de la situation décrite plus haut, c'est le décalage permanent qui existe entre nos prévisions trimestrielles qui sont généralement basées sur les étapes (chaque étape est prescrite dans des délais stricts, mais jamais respectés par les consultants) et la réalité des dépenses effectivement engagées chaque mois ou chaque trois mois.

Tout l'effort qui doit être fait, devra incontestablement se concentrer sur ce point pour trouver le juste milieu d'une relation de travail entre consultants et membres du comité scientifique qui met en avant les difficultés certes mais aussi l'obligation d'atteindre des résultats tangibles dans les délais.

3. Quels sont les principaux mécanismes et activités d'appropriation mis en œuvre par la prestation dans l'année sous revue ?

Le projet « *Appui à la deuxième édition des codes et lois du Burundi* », n'est pas une activité isolée qui demande un travail sur les mécanisme d'appropriation : il s'inscrit dans une politique globale de renforcement de l'état de droit et de rapprochement de la justice des justiciables. C'est la raison pour laquelle en juin 2004, une administration personnalisée de l'état jouissant d'une autonomie administrative et financière, a été créée dénommée Centre d'Etudes et de Documentations Juridiques doté de 10 missions dont la codification des lois burundaises.

Cet organe a parmi ses autres missions, le développement de ses capacités internes en vue de la mise en place de mécanismes d'appropriation.

Parmi ces mécanismes figure la formation de son personnel aux techniques d'élaboration des codes et à leur mise à jour régulière, à la maîtrise de l'outil informatique pour la saisie des données et la publication régulière du BOB qui sera également mis en vente pour assurer des fonds de réserve permettant d'assurer une durabilité au projet une fois arrivé à terme.

Le CEDJ qui n'avait pas de budget de fonctionnement depuis sa création (les fonds récoltés par la vente du BOB servaient à payer les salaires et les frais fixes), sera doté à compter du budget 2007 de l'état, de financement de ses activités sensiblement plus élevé en vue d'épargner les fonds du BOB que l'état souhaite voir mis de côté.

TROISIEME PARTIE : COMMENTAIRES ET ANALYSES

1. Quels sont les problèmes et questions majeurs influençant l'exécution de la prestation?

1.1 Spécificité du contexte du pays partenaire

Le Burundi sort de guerre et expose d'énormes besoins en matière de reconstruction nationale, de santé, d'environnement et de développement agricole, de justice et de gouvernance, dans le domaine de la paix et de la sécurité intérieure, etc.

Les nouveaux dirigeants démocratiquement élus depuis bientôt un an et demi, ont à cœur de réussir à ressouder le tissu social de l'unité et réconciliation nationale et à rassurer la communauté internationale par des actions phases dans le domaine de la gouvernance et le respect des Droits de l'Homme.

Cependant il reste que beaucoup parmi cette nouvelle équipe dirigeante sont à leur premier « baptême de feu » en matière politique; et dans cet apprentissage politique, certains pêchent « par excès ou par défaut » dans la mise en œuvre des objectifs politiques du gouvernement. D'où les nombreuses insuffisances et distorsions dans la gestion des projets.

1.2 Disparité dans les barèmes des honoraires et per diem qui rémunèrent les prestations des consultants locaux.

Les tarifs pratiqués au Burundi sont laissés à la discrétion de chaque intervenant sans prendre le temps de s'accorder sur un barème commun qui sera étendu à tous. Cette disparité des taux pratiqués a longtemps miné les rapports entre la direction du projet et les consultants du tome I par exemple et causé des retards considérables au démarrage du projet (il a fallu 3 mois) de discussion pour parvenir à un semblant de solution).

Le constat est qu'aujourd'hui certains de nos consultants commencent à regarder ailleurs et cherchent à se désister du travail qu'on leur a confié pour avoir reçu des propositions qui leur semblent plus intéressantes venant d'autres institutions (Etat et UN).

1.3 Faiblesse des capacités internes

Une autre difficulté qui semble de taille, réside dans l'inadéquation ou le décalage qui existe entre la technicité que requiert un poste donné et les qualifications « inappropriées » du titulaire de ce poste. En effet le personnel affecté au CEDJ a été nommé « à la va-vite », surévalué et sans tenir des besoins réels de ce service. C'est tout à fait différent avec les consultants locaux qui figurent parmi les plus qualifiés dans leur domaine mais qui manquent simplement de recyclage des connaissances et d'initiatives personnelles.

Il existe donc un réel besoin en matière de renforcement de capacités tant pour le personnel national que pour les consultants à travers une multiplication des échanges sous régionales (avec le Rwanda notamment) et des séances de formations sur les règles et techniques de codification.

1.4 La démultiplication des organes étatiques décentralisés avec des missions identiques.

Pour des raisons qu'on ignore, le Ministère de la Justice a créé en juin 2006 un nouveau Service National de Législation (SNL) qui a été à tout point doté des mêmes compétences et attributions que le CEDJ qui loge le projet Codes & Lois. La confusion est aujourd'hui totale

vue que certains bailleurs « se ruent » sur le financement d'une partie de ces activités (la traduction, diffusion et vulgarisation des codes et lois notamment) qui sont également prévues pour être réalisées de manière plus rationnelle en fonction des étapes de réalisations des objectifs du projet.

1.5 Les défaillances dans les politiques d'harmonisation entre bailleurs de fonds

Les bailleurs n'ont toujours pas une politique bien élaborée d'harmonisation des interventions dans le pays partenaire. Ceci est d'autant plus regrettable que certains services de l'état profitent de ces faiblesses pour inciter au financement d'activités ou de projets déjà en cours de réalisation.

2. Quels sont les causes des écarts par rapport au calendrier prévu et aux résultats attendus ?

Ce sont toutes les raisons énumérées depuis le début de ce rapport (voir ci-dessus). Le calendrier d'exécution a souffert notamment parce qu'on ne peut sauter un résultat pour aller à un autre, la mise en œuvre étant graduelle et progressive: la traduction d'une loi ou d'un code est subordonnée à son authentification par le comité scientifique qui doit le juger complet et bien à sa place dans un code donné. La réalisation du résultat intermédiaire 2 dépend à son tour et de façon étroite de celle liées au RI.1 qui lui-même s'étale sur 3 phases distinctes et ainsi de suite jusqu'au 3^e résultat intermédiaire sur la diffusion et la vulgarisation des textes des codes aux destinataires finaux.

La mise en place des conditions préalables citées plus haut n'ont pas non plus permis le lancement à temps des opérations préalables qui n'ont été initiées que récemment (écriture et lancement des appels d'offre, sélection des consultants, signature des contrats, etc.)

Seul le RI.4 lié à la parution du BOB semble indépendant des autres dans sa mise en œuvre et dans sa réalisation. Et il est aujourd'hui bien engagé.

3. Comment peut-on résoudre les problèmes ou écarts identifiés ici plus haut? Exposez la/les mesure(s) recommandée(s). Précisez qui devrait être chargé de les appliquer. Indiquez aussi, approximativement, le délai d'exécution et les ressources nécessaires à l'exécution de ces mesures.

Les grosses questions qui restent à résoudre sont liées aux commentaires sous la question 1 de cette 3^e partie à savoir : les barèmes des honoraires et per diem, l'inadéquation des capacités des personnels nationaux affectés au projet, la démultiplication des organes étatiques à objet similaire et l'absence de politique d'harmonisation cohérentes des interventions entre bailleurs.

La nature de ces différents problèmes fait appel à la responsabilité de l'état en charge de trouver des solutions aux questions des barèmes uniformisés, à la levée des confusions qui existent entre différents services spécialisés qui font le même travail.

L'harmonisation des interventions relève de la responsabilité des bailleurs pour mettre en place des bases communes d'action en synergie et de complémentarité des projets.

La Direction du Projet a prévu l'arrivée d'un consultant international qui travaillera sur la méthodologie de rédaction des codes et lois ; il s'agit d'élaborer un guide méthodologique à l'intention des consultants nationaux chargés de la collecte et de la rédaction des codes et lois.

Ce travail a priori primordial, aurait dû être fait avant le démarrage du tome I afin de disposer de règles harmonisées sur la méthode.

Ensuite un manuel de procédure sera conçu comme outil et guide de travail à la disposition du personnel national en vue de leur faire acquérir la maîtrise des notions élémentaires de gestion en matière informatique, administrative et comptable du.

4. Les suppositions (ou hypothèses) de départ sont elles encore pertinentes ?

Plus que jamais : le projet répond à une attente qui est toujours présente et actuelle: le Burundi ne dispose pas de codes depuis 1972 et tous les acteurs judiciaires en sont demandeurs.

Et le CEDJ qui a été institué en juin 2004 avec dizaine d'attribution, est né parce que l'état du Burundi et le Royaume de Belgique viennent de signer une convention spécifique de coopération dans le domaine de la justice. On a assigné au Centre d'Etudes et de Documentations les missions suivantes sans aucune garantie de d'autres fonds que ceux octroyés par la Belgique pour le projet codes & Lois.

- Rassembler et consolider les bases de données en vue de leur consultation ;
- Réaliser la mise à jour des codes et lois,
- Publier le BOB
- Recueillir la jurisprudence et la commenter,
- Assurer la traduction des textes législatifs en Kirundi,
- Gérer la Revue de Droit et de Jurisprudence,
- Gérer les archives et bibliothèque du Ministère de la Justice ;
- Assurer la formation du personnel des administrations,
- Participer à toute action d'assistance technique, de recherche et de coopération internationale ;
- Entreprendre toute étude juridique en vue de la promotion du droit;

Tableau récapitulatif des risques et hypothèses

Résultats	Risques et hypothèses	Situation par rapport aux hypothèses
Objectif Global : Renforcement de l'Etat de droit	Détérioration de la situation politique, corruption sanctionnée.	Hypothèse non critique
Objectif spécifique : Contribuer à l'amélioration de la connaissance et de l'application du droit à travers la réédition des codes et lois »	La législation est validée et publiée au BOB Formation des magistrats et personnels judiciaires, indépendance du juge, motivation (salaires décents...), augmentation du budget de la justice, publication annuels des rapports et décisions des Ministère de la justice, cours et tribunaux et du conseil de l'Ordre des Avocats.	Le BOB est en cours de reprise, au Q4-6 deux numéros sont envoyés aux imprimeurs. La véritable reprise sera constatée au Q1-07. Dans les faits il y a une vraie dépendance du pouvoir judiciaire vis-à-vis du pouvoir exécutif. Mais on note dans les texte (voir politique sectorielle du Ministère de la Justice) une volonté manifestée par le ministère et les autorités de la cour suprême d'assurer une indépendance et plus

		d'autonomie aux juges
RI.1 : les lois sont collectées, annotées, validées et traduites en Kirundi ;	Mise en place du Comité Scientifique Mise en place du Comité de Validation, Indemnités de motivation accordées	Hypothèses non critiques : les membres du comité scientifique travaillent et disposent des honoraires de session. Le comité de validation reste à nommer par l'état (Ministère de la Justice)
RI.2 : les codes et lois sont mis à jour et publiés	Compétences et qualification des personnes désignées Mise à jour partielle chaque année	Absence de qualification des effectifs liés au projet- confusion entre les objectifs du projet et ceux du CEDJ. Pas de mise à jours des codes & lois depuis 1972
Tableau récapitulatif des risques et hypothèses (suite)		
RI.3 : Les codes et lois sont distribués et vulgarisés auprès des bénéficiaires	Capacité d'accès aux moyens de communication, personnel judiciaire et administratif compétent et motivé	Hypothèses non critiques : au stade d'avancement actuel du projet, la distribution et diffusion n'interviendront que plus tard vers la fin du projet.
RI.4 : Le Bulletin Officiel du Burundi est régulièrement publié et alimente les codes et lois	Appui à la parution du BOB	Hypothèse critique : le BOB traverse d'énormes contraintes dont un passif d'environ 80 millions de francs burundais qui devrait être assumé par l'état ; Intégration du BOB au projet et début timide de reprise.

5. Les indicateurs de la prestation sont-ils encore valides ?

L'ensemble des indicateurs (quantitatifs liés aux RI et qualitatifs liés à l'objectif spécifique) restent toujours valides sauf la difficulté à pouvoir les mesurer au stade d'avancement actuel du projet. On peut donner une idée sur la quantité des textes à produire sur les tomes I jusqu'au tome III (voir plus haut), mais le supplément qui récapitule les trois tomes et qui doit arriver en fin de projet est loin d'être connu.

On ne peut pas non plus mesurer les indicateurs de qualités sauf à distinguer chaque phase ou à attendre la fin du projet (à la suite d'une évaluation) après que tous les destinataires des codes et lois aient reçus des copies d'exemplaires.

6. Quels sont les facteurs ayant influencé la réalisation de la prestation? Parmi ceux-ci, y-a-t-il eu des faits nouveaux, non prévus préalablement et susceptibles de modifier la prestation ?

Le premier rapport de suivi évaluation et le second qui était destiné au SMCL tenu au mois de novembre 2006, ont successivement mentionné les faits nouveaux qui ont une incidence sur la prestation : la nomination d'un délégué à la cogestion et l'écriture d'un mini DTF pour rattacher le BOB au projet codes et lois. De plus la nomination tardive des membres du comité a été de nature à influencer le démarrage actif du projet.

Dans un futur proche, la nomination et la mise en place des membres du comité de validation, pourraient également influencer la réalisation des objectifs de la prestation dans le sens de les retarder. Ceci est de la compétence exclusive de la partie burundaise et on l'attend pour le début du Q1-07.

7. Quelle est l'opinion des groupes cibles sur le projet?

Le projet codes lois est très bien accueilli et les opinions sont tout à fait favorables tant du côté des magistrats qui sont les premiers destinataires de cet outil que du côté de tous les autres acteurs et professionnels de la justice : universitaires et chercheurs, avocats et étudiants.

Cette opinion favorable est d'autant plus ancrée chez les groupes cibles que les retards pris sur les délais d'exécution ne semblent ébranler personne. Mais très certainement on aura une opinion plus large et plus affirmée plus tard lorsque un des tomes au moins entrera dans leur phase de publication et de distribution aux magistrats

8. Si la prestation a été évaluée, comment les recommandations ont-elles été prises en compte?

Sans objet : la prestation n'a pas été évaluée, on est encore au tout début du projet.

9. Quelles sont les principales réussites de la prestation ?

- Acquisition des bureaux et équipement progressif : véhicule, ordinateurs, équipement en tables et chaises, téléphone...

- Nomination et prise de fonction des membres du Comité scientifique au nombre de 6 personnes ;

- Arrivée et prise de fonction du Directeur d'intervention et du Délégué à la Cogestion depuis 6 mois ;

- Sélection de tous les consultants sur le tome I (4 personnes), tome II (3 personnes) et pour le moment 2/5 consultants du tome III et tous ont signé des contrats de consultance.

- Pour l'ensemble des consultants sélectionnés, les rapports intermédiaires sur la première étape a été déposés (avec du retard pour les consultants du tome I) sur le bureau du Comité Scientifique ;

- Les membres du comité scientifique se sont déjà prononcés sur tous ces rapports intermédiaires et produits des PV sur chaque rapport consacrant la fin de l'étape et le début de l'étape suivante.

-Une formation sur les notions de base en informatique a été dispensée au personnel du CEDJ ;

-Début de publication du BOB avec deux premiers numéros du BOB tirés à 300 exemplaires chacun par les presses Lavigerie ;

-Lancement de plusieurs autres dossiers d'appel d'offres en vue du recrutement d'un consultant international, pour l'écriture d'un manuel de procédure administrative et comptable et pour l'acquisition d'un photocopieur multifonctions ;

-Tenue d'un SMCL en novembre 2006 et discussions sur les dernières orientations du projet

-Depuis l'arrivée et la prise de fonction de la nouvelle direction du projet, les dépenses et engagements financiers sont de l'ordre de plus 100 000 euros en neuf mois.

10. Quelles recommandations faites-vous pour la suite à donner à la prestation?

Continuer à travailler pour corriger les nombreux « goulots d'étranglement » qui empêchent le projet d'avancer sur un rythme normal. Une partie de ces obstacles s'explique par des comportements de consultant (du premier tome) très peu constructifs et un manque de capacités réelles au sein du CEDJ.

Les professeurs d'université choisis comme consultants sur ce tome ont cultivé une certaine solidarité à faire monter les enchères des barèmes des honoraires, à tirer sur les difficultés de la matière pour prolonger les délais d'exécution et avoir plus d'argent, à exiger un appui en matériel informatique, photocopie et scanning.

Plusieurs réunions ont regroupé ces 4 consultants avec la direction du projet en présence du comité scientifique et très récemment un courrier de mise en demeure leur a été adressé.

Afin de leur faciliter la tâche on doit acquérir très prochainement une photocopieuse multifonctions pour faciliter le scanning et la reprographie. En outre un dossier d'appel d'offre est lancé pour travailler sur la méthodologie et affiner les règles de rédaction.

L'autre partie des difficultés a trait au manque de capacités, à la coexistence au sein du CEDJ d'un projet qui bénéficie d'un financement et de plusieurs autres activités similaires qui n'ont absolument rien. Le personnel national et l'organisation au sein du CEDJ sont une autre partie du problème. Les effectifs s'élèvent à 27 personnes, peu qualifiée pour très peu d'activités mises en œuvre.

En réponse à cette difficulté une session de formation a été rapidement organisée sur les bases élémentaires de la saisie informatique et d'autres pourraient suivre au cours de l'année 2007.

La dernière difficulté est liée au démarrage du BOB, qui est plombé par une dette de plus de 80 millions de francs burundais que l'état s'est engagé à payer. Des démarches sont en cours pour faciliter le paiement de cette dette par le ministère des finances. Déjà l'impression de deux (2) numéros BOB a été lancée et tirés en 300 exemplaires chacun.

En conclusion il faudra :

- Mettre en place une procédure d'échange régulière avec d'autres compétences de la sous région (rwandais notamment) pour affiner les outils et méthodes de codification ;
- Travailler à affiner les profils de postes et organiser des sessions régulières de formations destinées à renforcer les capacités des personnels du projet ;
- Donner priorité à la réalisation du RI.1 qui conditionne le reste et un suivi rigoureux des consultants locaux chargés de l'exécution de la prestation pour éviter les retards ;

- Tisser un lien étroit avec les autres missions du CEDJ qui visent le même objectif et pour lesquelles le dernier PIC a prévu d'accorder un financement sur trois ans (2007-2009).

Responsable national de l'exécution	Responsable CTB de l'exécution
Rose Niragira, DI	Boubacar Diabira, Delco

QUATRIEME PARTIE. ANNEXES

ANNEXE 1. Résumé des résultats

ANNEXE 2. Planning d'activités année sous revue

ANNEXE 3. Planning d'activités année + 1

ANNEXE 4. Etat des recettes et dépenses de l'année sous revue

ANNEXE 5. Prévisions budgétaires année + 1

ANNEXE 6. Taux de déboursement de la prestation

ANNEXE 7. Personnel de la prestation

ANNEXE 8. Sous-traitance et appels d'offres

ANNEXE 9. Equipements

ANNEXE 10. Interventions des Bailleurs de fonds

ANNEXE 1. Résumé des résultats et des activités

Résultats Intermédiaires	Indicateurs	Etat de réalisation
RI. 1. les lois sont collectées, annotées, validées et traduites en Kirundi	Quantité des textes collectés et approuvés par le Comité scientifique, Nombre de textes et de jugements traduits en Kirundi	Sur les 3 premiers tomes à éditer, 90% du travail de collecte des textes est réalisé et approuvé par le Comité Scientifique. La traduction est prévue pour le Q2 de l'année sous revue.
RI. 2. les codes et lois sont mis à jour et publiés	Quantité de textes de lois mis à jour Quantité des volumes publiés Pourcentage des codes et lois publiées	0%
RI.3. Les codes et lois sont distribués et vulgarisés auprès des bénéficiaires	Chaque instance judiciaire dispose au moins d'un code des lois Nombre de séminaires de formation organisés. Nombre de campagnes de publicité (radio, télévision..). Systématisation de la vente de codes. Nombre de textes sur le web.	0%
RI.4. Le Bulletin Officiel du Burundi est régulièrement publié et alimente les codes et lois	Les destinataires de numéros gratuits sont régulièrement dotés de leurs stocks mensuels. Le nombre de publications par mois a été son niveau d'avant ; Le nombre des visiteurs au BOB s'intensifie et le stock des quantités destinées à la vente effectuées augmente.	2 premiers numéros sont déjà imprimés à 300 exemplaires chacun.

ANNEXE 2 : Planning d'activités de l'année sous revue (2006)

	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12
RI 1. « Les lois sont collectées, annotées, validées et traduites en Kirundi. »							-Le démarrage des activités liées à ce premier résultat est bien entamé : recrutement des consultants (Tome I, II et III), collecte à l'étape 1, analyse et correction du comité scientifique engagés.					
Activités 1 « Collecter et annoter les lois »										La collecte est l'étape 1 (démarrage au premier semestre avec d'énormes retards. L'annotation des lois et l'analyse jurisprudentielle est la 2° étape de ce RI.1 : il vient de commencer u Q4-06		
Activités 2 « Traduire les codes et lois en Kirundi »	Voir plus bas: il est programmé pour le Q3 de l'année+1											
Activités 3 « Assurer le fonctionnement du comité scientifique »				Nomination des membres du Comité scientifique		Démarrage effectif du travail des membres du comité scientifique : relecture, correction et propositions d'amendement des rapports des consultants						
Activités 4 Suivi technique (1 par tome)	Démarrage prévu en 2007 (cf. tableau année +1											
RI 2. « Les codes et lois sont mis à jour et publiés »	Voir annexe année +1 : toutes les activités liées à ce second résultat sont envisagées pour année+1											
Activités 1 « Saisir sur ordinateur, mettre en page des textes de lois »												
Activités 2 Imprimer textes bilingues en cinq tomes												

ANNEXE 2 : Planning d'activités de l'année sous revue (2006 suite)												
RI 3. « Les codes et lois sont distribués et vulgarisés auprès des bénéficiaires.»	Idem pour ce résultat 3 : les retards dans le chronogramme obligent à remettre ces activités à l'année+1											
Activité 1 « Distribuer les ouvrages aux services concernés »												
Activités 2 « Organisation de la publicité dans les médias »												
Activités 3 « Créer un site Web »	Un rapport d'étude a été réalisé, la mise en œuvre est prévue pour 2007											
Activités 4 « Former des secrétaires sur la mise sur site »	Voir annexe année+1											
Activité 5 « Publier des codes sur CD-ROM »												
RI 4. <i>la parution du BOB est régulière et les mises à jours ont lieu.</i>												
Activité 1 : « Le BOB est régulièrement publié et alimente les institutions destinataires»												
Activité 2 « Les n° gratuits et les n° mis en vente sont disponibles en quantité »	Année+1											

ANNEXE 3 : Planning d'activités de l'année +1.

	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12
RI 1. « Les lois sont collectées, annotées, validées et traduites en Kirundi »												
Activités 1 « Collecter et annoter les lois »	-Fin 1 ^e étape de collecte des lois -Fin de l'approbation du comité scientifique - Entame des annotations de lois (2 ^e étape)			- Fin des annotations de lois ; -Analyses jurisprudentielles et mise en forme des codes 3 Tomes								
Activités 2 « Traduire les codes et lois en langue Kirundi »				-Recrutement des traducteurs Q2- mise en place début de la traduction des lois en Kirundi au Q3-07.			-La traduction des lois comme une activité continue des 4 tomes à éditer dès le Q3-07					
Activités 3 « Assurer le fonctionnement du comité scientifique »	Le comité scientifique fonctionne régulièrement et se prononce sur toutes les lois collectées depuis septembre 2006			-Nomination et mise en place du comité de validation : qui valide les travaux des consultants et du comité scientifique			Validation des textes de lois en français et Kirundi par le comité de validation (en continue)					
Activités 4 Suivi technique (1 par tome)							Début du suivi technique par tome des consultants internationaux					

ANNEXE 3 : Planning d'activités de l'année +1 (suite)										
RI 2 :« Les codes et lois sont mis à jour et publiés »										Premières parutions des codes édités (en français d'abord) et mis à jour.
Activités 1 « Saisir sur ordinateur, mettre en page des textes de lois »										Les secrétaires seront recrutés et le travail de saisie et de mise en page aura commencé au Q 2 de l'année+1 pour devenir une activité continue par la suite.
Activités 2 Imprimer textes bilingues en cinq tomes										-La publication des codes en langue Kirundi est planifiée pour la fin de l'année.
RI 3. « Les codes et lois sont distribués et vulgarisés auprès des bénéficiaires.»										-Le 3 ^e résultat suivra dès la parution des premiers tomes en français et se poursuivra au fur et à mesure des autres parution en français et Kirundi.
Activité 1 « Distribuer les ouvrages aux services concernés »										- Début de l'activité et poursuite sur l'année+1
Activités 2 « Organisation de la publicité dans les médias »										-La publicité commence au fur et à mesure de l'avancement des codes : le tome 1 est supposé arriver à terme au cours du Q2 de l'année sous revue et sa publicité démarrera immédiatement.
Activités 3 « Créer un site Web										-Etudes déjà effectuées et se poursuivent ; finalisation vers le Q4 de l'année sous revue

ANNEXE 3 : Planning d'activités de l'année +1 (suite)											
Activités 4 « Former des secrétaires sur la mise sur site »	-Activité déjà entamée et devra s'intensifier dès le début de l'activité de saisie et mise en page (RI-2, activité 1)										
Activité 5 « Publier des codes sur CD-ROM »										- Activité prévue dès la fin de la saisie des données et la création du site web.	
RI 4. <i>la parution du BOB est régulière et les mises à jours ont lieu</i>											
Activité 1 : « Le BOB est régulièrement publié »	-Voir année+ 1										
Activité 2 « Les n° gratuits et ceux mis en vente sont disponibles											

ETAT DES DEPENSES DE L'ANNEE SOUS REVUE, 2006						
ANNEXE 4	(Euros)					
Code budget	Description des postes budgétaires	Financial mode	Coût total contribution Belge	DEPENSES CUMULEES	DEPENSES ANNEE SOUS REVUE	DEPENSES PREVUES ANNEE+1
	01. Les lois sont collectées/annotées, traduites en Kirundi et validées	Cogestion	537, 000	14.307,74	14.307,74	118.000
A-R1-11-A	01 Consultants locaux collecte/annotations des lois	Cogestion	183, 000	8.106,38	8.106,38	49.800
A-R1-11-B	02 Frais de traduction codes et lois	Cogestion	183, 000	0	0	12.200
A-R1-11-C	03 Honoraires comité scientifique	Cogestion	45, 000	6.201,36	6.201,36	28.000
A-R1-11-D	04 Honoraires comité de validation	Cogestion	36, 000	0	0	12.000
A-R1-22-A	05 Mission suivi technique	Cogestion	90, 000	0	0	16.000
RI.2	02 Les textes de lois sont publiés et mis à jour	Cogestion	608,696	0	0	0
A-R1-13A	01 Impression codes et lois en cinq tomes	Cogestion	608,696	0	0	0
RI.3	03 Les codes et lois sont distribués	Cogestion	37,396	0	0	16.860
A-R3-30-A	01 Distribution des codes et lois	Cogestion	1,719	0	0	0
A-R3-30-B	02 Elaboration - publication sur site web	Cogestion	29,067	0	0	16.500
A-R3-30-C	03 Publication des codes sur CD-Rom	Cogestion	6, 250	0	0	0
A-R3-51-A	04 Formation sur la gestion du site web	Cogestion	360	0	0	360

ETAT DES DEPENSES DE L'ANNEE SOUS REVUE, 2006 (suite)						
RI.4	04 La parution du Bulletin Officiel du Burundi (BOB) et		63.000	2.326,41	2.326,41	33.500
A-04-01	01 Formation du personnel BOB	Cogestion	555,56	354,36	354,36	0
A-04-02	02 Investissement informatique et bureautique	Cogestion	13.300	0	0	13.000
A-04-03	03 Investissement en mobilier	Cogestion	1.585,19	421,71	421,71	0
A-04-04	04 Frais d'impression BOB	Cogestion	39.351,85	1.550,34	1.550,34	18.000
A-04-05	05 Consommables pour service BOB	Cogestion	8.207,40	0	0	2.500
	Z GENERAL MEANS: UNITE D'APPUI		449.290	139.435,46	59.379,65	160.700
Z-GM-02-A	01 Délégué à la cogestion international	Régie	258.000	84.072,23	84.072,23	144.000
Z-GM-11-A	02 Consultants local élaboration statuts du projet	Cogestion	1,733	0	0	0
Z-GM-21-A	03 Suivi technique CTB	Régie	18, 000	6.033,02	6.033,02	0
Z-GM-22-A	04 Elaboration procédures administratives et comptables	Cogestion	18, 000	0	0	5.000
Z-GM-22-B	05 Suivi-évaluation	Régie	18, 000	0	0	1.500
Z-GM-30-A	06 Frais de fonctionnement de bureau	Cogestion	37, 800	6.504,07	3.528,25	4.000
Z-GM-32-A	07 Acquisition contrat de maintenance matériel informatique	Cogestion	2.001	0	0	1.600
Z-GM-33-A	08 Fonctionnement véhicules	Cogestion	19, 440	3.910,24	2.636,27	2.200

ETAT DES DEPENSES DE L'ANNEE SOUS REVUE, 2006 (suite)						
Z-GM-35-A	09 Frais administratifs & banque	Cogestion	0	14,14	8,52	0
Z-GM-35-B	10 TVA portée en compte	Cogestion	0	0	0	0
Z-GM-40-A	11 Véhicule	Cogestion	33,333	16.795,12	0	0
Z-GM-43-A	12 Matériel informatique	Cogestion	17,333	10.421,47	0	2.200
Z-GM-44-A	13 Mobilier	Cogestion	18,603	10.502,66	1.902,95	200
Z-GM-44-B	14 Equipement de bureau	Cogestion	7,047	1.182,51	696,08	0
	TOTAL REGIE		249.000	90.105,25	90.105,25	145.500
	TOTAL COGESTION		1.401.382	65.964,36	25.406,22	183.500
	TOTAL GENERAL		1.695.382	156.069,61	115.511,47	329.000

ANNEXE 5 : Prévisions budgétaires Année +1								
				Prévisions trimestrielles Période +1				
Code budget	Description des postes budgétaires	Financi al mode	COUT TOTAL CONTRIBUTION BELGE	Q1/07	Q2/07	Q3/7	Q4/7	Qn
	01.Les lois sont collectées/annotées,traduites en Kirundi et validées	Cogesti on	537, 000	31.740	25.750	35.560	24.900	404.700
A-R1-11-A	01 Consultants locaux collecte/annotations des lois	Cogesti on	183, 000	16.240	8.850	24.660		125.100
A-R1-11-B	02 Frais de traduction codes et lois	Cogesti on	183, 000	500	3.900	3.900	3900	170.800
A-R1-11-C	03 Honoraires comité scientifique	Cogesti on	45, 000	7.000	7.000	7.000	7.000	10.800
A-R1-11-D	04 Honoraires comité de validation	Cogesti on	36, 000	0	6.000	0	6.000	24.000
A-R1-22-A	05 Mission suivi technique	Cogesti on	90, 000	8.000	0	0	8000	74.000
	02 Les textes de lois sont publiés et mis à jour	Cogesti on	608,696	0	0	0	0	608.696
A-R1-13A	01 Impression codes et lois en cinq tomes	Cogesti on	608,696	0	0		0	608696
	03 Les codes et lois sont distribués	Cogesti on	37,396	0	0	0	8.360	20.500
A-R3-30-A	01 Distribution des codes et lois	Cogesti on	1,719	0	0	0	0	1.719

ANNEXE 5 : Prévisions budgétaires Année +1 (suite)

A-R3-30-B	02 Elaboration - publication sur site web	Cogestion	29,067	500	8.000	0	8.000	12.600
A-R3-30-C	03 Publication des codes sur CD-ROM	Cogestion	6, 250	0	0	0	0	6.300
A-R3-51-A	04 Formation sur la gestion du site web	Cogestion	360	0	0	0	360	0
	04 La parution du Bulletin Officiel du Burundi (BOB) et		63.000	17.500	7.000	4.500	4.500	27.100
	01 Formation du personnel BOB	Cogestion	555,56	0	0	0	0	100
	02 Investissement informatique et bureautique	Cogestion	13.300	13.000	0	0	0	300
	03 Investissement en mobilier	Cogestion	1.585,19	0	0	0	0	1.200
	04 Frais d'impression BOB	Cogestion	39.351,85	4.500	4.500	4.500	4.500	19.800
	05 Consommables pour service BOB	Cogestion	8.207,40	0	2.500	0	0	5.700
	Z GENERAL MEANS: UNITE D'APPUI		449.290	46.790	37.950	37.950	37.950	149.200
Z-GM-02-A	01 Délégué à la cogestion international	Régie	258.000	36.000	36.000	36.000	36.000	29.900
Z-GM-11-A	02 Consultants local élaboration statuts du projet	Cogestion	1,733	0	0	0	0	1.700
Z-GM-21-A	03 Suivi technique CTB	Régie	18.000	0	0	0	0	12.000
Z-GM-22-A	04 Elaboration procédures Admin. et comptables	Cogestion	18, 000	5.000	0	0	0	13.000
Z-GM-22-B	05 Suivi évaluation	Régie	18, 000	1.500				16.500
Z-GM-30-A	06 Frais de fonctionnement de bureau	Cogestion	37, 800	1.000	1.000	1.000	1.000	27.300
Z-GM-32-A	07 Acquisition contrat de maintenance matériel informatique	Cogestion	2.001	400	400	400	400	400
Z-GM-33-A	08 Fonctionnement véhicules	Cogestion	19, 440	550	550	550	550	13.300

ANNEXE 5 : Prévisions budgétaires Année +1 (suite)								
Z-GM-35-A	09 Frais administratifs & banque	Cogestion	0	0	0	0	0	0
Z-GM-35-B	10 TVA portée en compte	Cogestion	0	0	0	0	0	0
Z-GM-40-A	11 Véhicule	Cogestion	33,333	0	0	0	0	16.500
Z-GM-43-A	12 Matériel informatique	Cogestion	17,333	2.150	0	0	0	4.800
Z-GM-44-A	13 Mobilier	Cogestion	18,603	190	0	0	0	7.900
Z-GM-44-B	14 Equipement de bureau	Cogestion	7,047	0	0	0	0	5.900
	TOTAL REGIE		294.000	37.500	36.000	36.000	36.000	58.400
	TOTAL COGESTION		1.401.382	59.030	42.700	42.010	39.710	1.151.900
	TOTAL GENERAL		1.695.382	96.530	78.700	78.010	75.710	1.210.300

ANNEXE 6. Taux de déboursement de la prestation

RESUME FINANCIER						
Source de financement	Budget annuel prévu	Budget cumulé	Dépenses réelles de l'année	Dépenses réelles cumulées	Taux de déboursement de l'année	Taux de déboursement cumulé
Contribution belge directe	565.127,3	1.695.382	115.511,47	156.069,61	20,44%	9,21%
Contribution Etat partenaire	38.393,3	115.180	0	0	0	Commentaire : la contribution de la partie burundaise sera mise en place à compter de 2007.
Contribution Fonds de contrepartie						
Autres						

ANNEXE 7. Personnel de la prestation

Type de personnel (titre, nom et genre)	Durée de recrutement (date début et fin)	Commentaires (délais de recrutement, pertinence de la fonction ou du profil...)
<p>1. Personnel national mis à disposition par le Pays Partenaire</p> <p>1. Directeur d'Intervention,</p> <p>1. Assistant administratif</p> <p>1. Comptable,</p> <p>2. Secrétaires</p> <p>1. Chauffeur,</p> <p>Planton</p>	<p>Mai 2006</p> <p>2006-2008</p>	<p>Il n'y a pas de problèmes dans le recrutement du personnel : le CEDJ compte 27 unités et certaines personnes (5 ou 6) parmi elles, travaillent à la fois pour le CEDJ et pour le Projet Codes & Lois. Il s'agit de:</p> <p><i>*1 Comptable,</i></p> <p><i>*1 secrétaire,</i></p> <p><i>*1 juriste administratif,</i></p> <p><i>*1 intendant assurant les courses avec les fournisseurs, *1 chauffeur.</i></p>
<p>2. Personnel International (hors CTB)</p>	<p>0</p>	
<p>3. Expert en Coopération Internationale (CTB)</p> <p>1. Assistant technique délégué à la cogestion</p>	<p>1^e /07/06 – 28/05/08</p>	

ANNEXE 8. Sous-traitance et appels d'offres

REGISTER OVERHEIDSOPDRACHTEN "BURUNDI" REGISTRE MARCHÉS PUBLICS															
Order number	Specifications heading	Date dispatched or published	Lead official	File manager	Partner country	Navision service code	Type of contract	Applicable legislation	Deadline (date and time)	Awarding date	Planned budget (in €)	Final amount of signed contract (in €)	Final amount invoiced (in the respective currency)	Final amount invoiced (equivalent in €)	
Volgnummer	Titel van het bestek	Datum van verzending of publicatie	Leidend ambtenaar	Dossierbeheerder	Partnerland	Navision code prestatie	Soort opdracht	Toe te passen recht	Afsluitdatum -en uur	Datum van gunning	voorzien budget (€)	uiteindelijk bedrag van gunning (€)	Uiteindelijk factuurbedrag (munteenheid)	uiteindelijk factuurbedrag (equiv. in €)	
Numéro d'ordre	Intitulé du CSC	Date d'envoi ou de publication	Fonctionnaire dirigeant	Gestionnaire du dossier	Pays partenaire	Code Navision prestation	Type de marché	Droit applicable	Date et heure de clôture	Date de passation	Budget prévu (€)	Montant final du marché passé (€)	Montant final de la facture (unité monétaire)	Montant final de la facture (équivalent en €)	Attributaire
BDI/074	Fourniture de matériel informatique et bureautique	31/05/2005	Faustin Ntibangana (D.I.) et Etienne Rodenbach (Delco)	Faustin Ntibangana (D.I.) et Etienne Rodenbach (Delco)	Burundi	BDI/02/00211	Fournitures	Burundais		10/06/2005	17 333,00 €	9 988,97 €	13 976 000 BIF	10 792,12 €	Mi-Soft
BDI/075	Fourniture d'un véhicule	06/06/2005	Faustin Ntibangana (D.I.) et Etienne Rodenbach (Delco)	Faustin Ntibangana (D.I.) et Etienne Rodenbach (Delco)	Burundi	BDI/02/00211	Fournitures	Burundais		28/06/2005	33 333,00 €	15 746,83 €	21 750 000 BIF	16 795,12 €	Toyota Burundi
BDI/102	Consultance en rédaction du tome I des codes et Lois du Burundi.	12/05/2006	Faustin Ntibangana (D.I.) et Etienne Rodenbach (Delco)	Faustin Ntibangana (D.I.) et Etienne Rodenbach (Delco)	Burundi	BDI/02/00211	Services	Burundais		08/09/2006	37 000,00 €	38 500,00 €	en cours	en cours	Niyungeko Gérard, Nimpagaritse Didace, Makoroka Stanislas, Kiganaha Didace, Chaire Unesco
BDI/110	Fourniture de matériel informatique pour le BOB	23/08/2006	Rose Niragira (DI) et Boubacar Diabira (Delco)	Rose Niragira (DI) et Boubacar Diabira (Delco)	Burundi	BDI/02/00211	Fournitures	Burundais		06/10/2006	13 000,00 €	3 255,00 €	4 231 568 BIF	3 255,00 €	OSA
BDI/122	Fourniture d'une photocopieuse multifonctions à haut débit	24/10/2006	Rose Niragira (D.I.) et Boubacar Diabira (Delco)	Rose Niragira (D.I.) et Boubacar Diabira (Delco)	Burundi	BDI/02/00211	Fournitures	Burundais		08/11/2006	8 000,00 €	Annulé	Annulé	Annulé	

REGISTER OVERHEID SOPDRACHTEN "BURUNDI" REGISTRE DES MARCHES PUBLICS

BDI/123	Consultances juridiques pour la rédaction du Tome 2 des Codes et Lois du Burundi	02/11/2006	Rose Niragira (D.I.) et Boubacar Diabira (Delco)	Rose Niragira (D.I.) et Boubacar Diabira (Delco)	Burundi	BDI/02/002 11	Services	Burundais		15/12/2006	18 500,00 €	18 500,00 €	24 050 000 BIF	en cours	Laurent Nzeyimana, Zacharie Gasabanya, Joseph Sinabwiteye
BDI/124	Consultances juridiques pour la rédaction du Tome 3 des Codes et Lois du Burundi	02/11/2006	Rose Niragira (D.I.) et Boubacar Diabira (Delco)	Rose Niragira (D.I.) et Boubacar Diabira (Delco)	Burundi	BDI/02/002 11	Services	Burundais		15/12/2006	27 000,00 €	10 800,00 €		en cours	Michel Masabo, Mkono & Co
BDI/125	Consultance juridique internationale pour la rédaction d'un guide méthodologique	23/11/2006	Rose Niragira (D.I.) et Boubacar Diabira (Delco)	Rose Niragira (D.I.) et Boubacar Diabira (Delco)	Burundi	BDI/02/002 11	BDI/02/00 211	Burundais		non-attribué	15 000,00 €	non attribué	non attribué	non attribué	non attribué
BDI/126	Consultance pour l'élaboration d'un manuel de Procédure administrative et comptable	28/11/06	Rose Niragira (D.I.) et Boubacar Diabira (Delco)	Rose Niragira (D.I.) et Boubacar Diabira (Delco)	Burundi	BDI/02/002 11	BDI/02/00 211	Burundais	En cours	19.02.07		3 423,00 €	4.630 000 BIF	En cours	Raymond MINANI
BDI/130	Consultances juridiques pour la rédaction du Tome 3 des Codes et Lois du Burundi (3 lots)	25/01/2007	Rose Niragira (D.I.) et Boubacar Diabira (Delco)	Rose Niragira (D.I.) et Boubacar Diabira (Delco)	Burundi	BDI/02/002 11	Services	Burundais		23/02/2007	20 000,00 €	19 260,00 €	26 000 000 BIF	en cours	Déo Nzeyimana et Antoine Nzobandora (lots 1 et 2), Joseph Sinabwiteye (lot 3)
BDI/131	Fourniture d'une photocopieuse multifonctions à haut débit	20/02/2007	Rose Niragira (D.I.) et Boubacar Diabira (Delco)	Rose Niragira (D.I.) et Boubacar Diabira (Delco)	Burundi	BDI/02/002 11	Fournitures	Burundais		14/03/2007	8 000,00 €	8 515,00 €		en cours	Someca

ANNEXE 9. Equipements

Type d'équipement	Coût		Date de délivrance		Remarques
	Budget	Réel	Prévue	Réelle	
Fourniture de matériel informatique et bureautique	17 333 €	10 792,12 €		10/06/2005	
Fourniture d'un véhicule	33 333,00 €	16 795,12 €		28/06/2005	
Fourniture de matériel informatique pour le BOB	13 000,00 €	3 255,00 €	23/08/2006	15/10/06	Dépenses réalisées
Fourniture de matériel photocopieuse multifonctions (BOB)	13 000,00 €	9 988,00 €	02/11/2006		Dépenses non encore réalisée dans l'année sous revue
Mobiliers	18.603	1.902,95		22/09/06	Réalisées

ANNEXE 10. Interventions des Bailleurs de fonds

Interventions d'autres bailleurs de fonds sur la même prestation ou dans des projets contribuant à un même objectif spécifique.

Bailleurs de fonds intervenant dans la même prestation				
Bailleurs de fonds	Nom de l'intervention	Budget	Principaux objectifs	Commentaires
Sur le projet spécifique Codes & Lois, aucun bailleur nouveau n'intervient				
Bailleurs de fonds contribuant à un même objectif spécifique				
Bailleurs de fonds	Nom de l'intervention	Budget	Principaux objectifs	Commentaires
GTZ	Appui à la réhabilitation des Institutions Judiciaires	Environs 1.5 millions d'€	Contribuer au renforcement de l'état de droit ; Renforcer les capacités opérationnelles des acteurs judiciaires à travers la publication d'une revue de jurisprudences et une banque de données jurisprudentielles.	
RCN Justice & Démocratie		Ignoré	Appui à la mise en place d'un état de droit, Renforcement de capacités du personnel judiciaire.	
Avocat sans Frontières		-----	Promouvoir une justice qualité et renforcer les capacités des acteurs judiciaires ;	
Union Européenne		-----	Gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles	
Banque Mondiale		-----	PAGE (Programme d'Appui à la Gestion Economique) : gouvernance et renforcement de capacités institutionnelles	
Haut Commissariat des Nations Unies au Droits de l'Homme		-----	PAJ (Programme d'Assistance judiciaire) qui est arrivé à terme en 2005 ; Projet de documentation et appui aux bibliothèques ;	

BINUB (ou Bureau Intégré des NU pour le Burundi)	« Fonds pour la Consolidation de la Paix au Burundi »	-----	Il s'agit de fonds dont le décaissement porte sur 500 000 € à 1 000 000 € pour des projets de taille moyenne et d'une durée d'un an maximum	
--	---	-------	---	--